

**PATRIMOINE
PIERRE DE BOURGOGNE**



© FRANCK LUCHIER

Homologation IG

LA DATE DU 29 JUIN 2018 RESTERA À JAMAIS GRAVÉE... DANS LA PIERRE DE BOURGOGNE. CE JOUR-LÀ, LE BULLETIN OFFICIEL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ACTE LA RECONNAISSANCE D'UNE INDICATION GÉOGRAPHIQUE (IG) POUR LE PRÉCIEUX MINÉRAL. UNE PREMIÈRE POUR LA PIERRE CALCAIRE EN FRANCE.

Par Michel Caumont

Fini les pales copies et les utilisations abusives de l'appellation. Car la concurrence déloyale est plus que jamais présente, insoupçonnée sans doute par la majorité des Bourguignons : on trouve sur le marché de la construction tant de pierres reconstituées ou de ces produits certes naturels mais extraits à l'étranger, tous faussement dénommés « Pierre de Bourgogne ». Ces pratiques frauduleuses, il sera désormais possible de les dénoncer et de les attaquer.

L'indication géographique (IG) est enfin acquise, au terme de plusieurs années de démarches et de combats. Elle permet la reconnaissance d'une exploitation millénaire qui a contribué à la construction d'un patrimoine architectural riche et unique en Bourgogne, en France et même à travers le monde. « Cette notoriété a attiré les convoitises », reconnaissent les responsables de l'association Pierre de Bourgogne, créée en 1996, d'abord comme structure de promotion puis, à partir de 2016, comme organisme de gestion et de défense. C'est cette association qui est à l'origine de la démarche IG.

Une filière économique confortée

La filière de la pierre de Bourgogne, c'est une trentaine d'entreprises bourguignonnes, d'artisans, de tailleurs de pierre, de

carriers, de façonniers qui extraient et exploitent ce calcaire aux propriétés mécaniques remarquables. Environ 52 000 mètres cubes de blocs bruts sont équarris tous les ans à travers les quatre départements bourguignons. La dénomination IG Pierre de Bourgogne couvre les blocs, les tranches, les produits finis et semi-finis (fabriqués par enlèvement de matière), les laves et pierres mureuses. « L'extraction, la transformation, le façonnage et la finition doivent être effectués intégralement dans la zone géographique par un opérateur certifié », précisent les textes. De quoi conforter le tissu industriel local, mais aussi apporter une vraie garantie aux consommateurs. La filière tout entière applaudit des deux mains.

CHIFFRES CLÉS

- La pierre de Bourgogne représente 15,8 % de la production de pierre calcaire et de marbre en France.
- Plus de 85 % de la pierre de Bourgogne extraite est transformée dans la région.
- Le chiffre d'affaires de la filière s'élève à 53 millions d'euros dont 22 % à l'export.